

BASSAC

—

Bassac

Résultat de l'option pour le paiement d'une fraction du dividende en actions au titre de l'exercice 2022

BOULOGNE-BILLANCOURT, LE 7 JUIN 2023

L'option pour le paiement d'une fraction du dividende en actions nouvelles de la Société au titre de l'exercice 2022 a retenu l'intérêt des actionnaires de BASSAC : 85,68 % des droits ont été exercés en faveur du paiement de la fraction de 40% du dividende en actions, à l'issue de la période d'option ouverte du 23 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus.

Pour mémoire, l'assemblée générale mixte des actionnaires, réunie le 12 mai 2023, a approuvé le dividende au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 2,50 euros par action, assorti d'une option pour le paiement d'une fraction de 40% du solde du dividende (soit 1 euro par action) en actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé par le conseil d'administration, conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale, à 47,97 euros. Ce prix correspond à la moyenne des cours cotés des vingt dernières séances de bourse précédant la date de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net de la fraction du dividende.

Cette opération se traduit par la création de 287 559 actions ordinaires nouvelles Bassac (représentant environ 1,78 % du capital social sur la base du capital social au 31 mai 2023).

Comme indiqué dans le communiqué du 12 mai 2023, PREMIER INVESTISSEMENT a exercé en totalité l'option pour le paiement de la fraction du dividende en actions et a ainsi souscrit à 252 484 actions ordinaires nouvelles Bassac, portant ainsi sa détention de 75,2% à environ 75,4% du capital social.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende en actions et leur admission sur le marché Euronext interviendront le 12 juin 2023. Ces actions nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions ordinaires BASSAC existantes. A l'issue de l'opération, le capital social est ainsi composé de 16 390 099 actions, réparties en 16 386 899 actions ordinaires et 3.200 actions de préférence A.

Le solde du dividende au titre de l'exercice 2022 à verser en numéraire sera également payé le 12 juin 2023.

BASSAC

Société familiale fondée en 1972, Bassac détient notamment des participations majoritaires dans des sociétés œuvrant dans le secteur de la promotion de logements neufs et de bureaux en France, en Espagne, en Allemagne et en Belgique.

Retrouvez tous les communiqués de presse Bassac sur le site de la société www.bassac.fr.

L'action Bassac est cotée sur Euronext Paris depuis 2006 (compartiment B - mnémonique "BASS" - ISIN: FR0004023208).

CONTACT

Relations Analystes et Investisseurs

Arthur Marle

Directeur Délégué Finances

Tél. : + 33 (0)1 45 38 45 45

Mél. : amarle@bassac.fr